

Compte-rendu de la Séance de Conseil Municipal du 10 Avril 2012

Sur convocation en date du 02 Avril 2012 transmise individuellement, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique le 10 Avril 2012 à 20 h 30, à la Mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur James AUTREAU, Maire.

Étaient présents : M. AUTREAU, M. PLUOT, M. VIDET, M. HEMBISE, M. TONIUTTI,
M^{me} PROTAT, M^{me} CHARLOIS, M^{me} PASQUIER,
Formant la majorité des membres en exercice.

Excusée : M^{me} GEORGET.

Absents : M. DEFAUX, M^{elle} CORDIER.

Secrétaire de séance : M. HEMBISE.

APPROBATION DU P.V. PRÉCÉDENT :

Monsieur HEMBISE donne lecture du procès-verbal de la séance du 09 février 2012, publié et affiché en son temps, qui est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

④ Recours contre l'établissement d'une redevance d'étiage par l'Etablissement Public de Bassin Seine-Grands lacs

Monsieur le Maire expose que l'établissement public de Bassin Seine-Grands Lacs a créé une redevance sur les étiages des lacs réservoirs par délibération en date du 08 mars 2012. Cette redevance s'élèverait à 0,5 centimes d'€uros par mètre cube d'eau prélevée. Certaines communes (Châlons, Epernay, Vitry, Aÿ,...) se sont associées afin de procéder à un recours devant le Tribunal Administratif pour attaquer cette décision, en relevant le caractère illégal de cette redevance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'approuver le principe d'un recours visant à l'annulation de la délibération
- de mandater le maire pour ester en son nom
- de prendre pour avocat le cabinet HUGLO LEPAGE
- de partager les coûts liés à ce recours entre toutes les communes requérantes au prorata de leur population.

④ Fixation du prix de vente des lots du lotissement,

Le Maire expose que les travaux d'aménagement du lotissement communal des Petits Prés sont en cours et que le montant total des dépenses s'élève à 626 182,90 € TTC. Le lotissement comprend 19 parcelles à construire, d'environ 700 m², libres de tout constructeur.

Il est rappelé que le choix de l'acquéreur est libre, sous réserve de respecter l'intérêt général de la commune.

M. le Maire demande l'avis des membres présents quant au prix de vente des parcelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- FIXER le prix de vente des 19 lots du lotissement communal des Petits Prés à **43,00 € TTC** du m².

④ Subventions aux associations pour 2012,

Beaucoup d'associations établissent des budgets erronés, sans équilibre des budgets prévisionnels et sans reprises des résultats. De plus le bilan de chaque association ou l'état de la trésorerie ne sont également pas fournis.

Le Conseil municipal décide donc de verser dans un premier temps seulement la moitié de la subvention annuelle pour les associations n'ayant pas fournies l'intégralité des pièces demandées. L'autre moitié de la subvention sera versée uniquement si l'association fournit les résultats complets de son exercice comptable. Une subvention exceptionnelle de 1 000 € est également budgétée pour le MCCA mais qui sera versée à l'appui des justificatifs financiers nécessaires pour juger de l'aide à apporter pour l'élimination des pneus brûlés sur le terrain de moto cross.

Après en voir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'attribuer les subventions suivantes pour 2012 :

<i>Associations</i>	<i>Subventions 2012</i>
SOS ROMILLY CHIENS	980 €
A.F.M.	100 €
C.F.A. Aube	186 €
Comité du Personnel Communal	2 623 €
Coop. Scol. de Sauvage - École Maternelle	594 x2 = 1 188 €
Coopérative Scolaire - École Élémentaire	1 760 €
F C MORGENDOIS - ASSJS	800 € x 2 = 1 600 €
F.N.A.C.A.	50 €
La Prévention Routière	50 €
Les amis de nos églises	50 €
M. C. C. A.	80 € x 2 = 160 €
Maison des Jeunes et de la Culture	225 x 2 = 450 €
Mondement 1914	50 €
Racing Club de St-André	600 €
Secours Populaire Français	200 x 2 = 400 €
Sté de Chasse de Sauvage	50 € x 2 = 100 €
Sté de Chasse de St Just	50 € x 2 = 100 €
La SEVE	100 €
Collège ANGLURE (voyages)	20 enfants x 22 € = 440 €
Ambiance Fitness	200 €

④ **Vote du Compte Administratif 2011,**

Monsieur AUTREAU, Maire, quitte la salle pour le vote. M. PLUOT, 1^{er} Adjoint préside la séance.

Considérant qu'il appartient à l'Assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent, le Conseil Municipal par :

7 Voix POUR,

0 Voix CONTRE

0 ABSTENTION,

DÉCIDE de donner acte de la présentation faite du compte administratif :

Compte Administratif		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats 2011	477 213,59 €	752 405,88 €	+ 275 192,29 €
	Résultats antérieurs		491 730,22 €	+ 491 730,22 €
	Résultat à affecter			+ 766 922,51 €
Section d'Investissement	Résultats 2011	183 032,56 €	437 392,74 €	+ 254 360,18 €
	Solde antérieur		+ 86 340,60 €	+ 86 340,60 €
	Résultat à reporter			+ 340 700,78 €
Restes à réaliser au 31.12.2011	Investissement	337 182,00 €	0,00 €	- 337 182,00 €
Résultats cumulés		997 428,15 €	1 767 869,44 €	+ 770 441,29 €

Compte approuvé à l'unanimité

④ **Vote du Compte de Gestion 2011**

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte approuvé à l'unanimité

④ Affectation des résultats

Le compte administratif 2011 présente un excédent de fonctionnement de 766 922,51 €.
Le Conseil Municipal décide d'affecter cet excédent en recettes de fonctionnement au budget 2012.

④ Vote des taux des taxes locales,

Après discussion et échanges de vues, la Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux des quatre taxes locales afin de ne pas augmenter les charges qui pèsent sur le contribuable, soit :

- | | |
|--|---|
| ▪ Taxe d'habitation : 9,60 % | Taxe Fonc. sur les propriétés Bâties : 12,85 % |
| ▪ Cotis. Foncière des Entreprises : 10,14 % | Taxe Fonc. sur les prop. Non Bâties : 12,78 % |

④ Vote du Budget Primitif pour 2012

Le Budget Primitif est équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Section de Fonctionnement : 1 517 396,00 €.

Section d'Investissement : 2 036 833,78 € (restes à réaliser inclus).

④ Vote du Budget annexe du lotissement

Le budget annexe du lotissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 626 182,90 €.

Une avance remboursable du budget principal de la commune sera faite au budget du lotissement.

④ Informations

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UN CINEMOMETRE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de :

- DEMANDER une subvention au Conseil Général de la Marne pour l'acquisition de deux radars pédagogiques d'un coût total de 3 168 € H.T.

DIAGNOSTICS ERP ET PAVE :

Dans le cadre de sa mission ATESAT, la DDT propose de nous accompagner pour la réalisation des diagnostics des ERP et la réalisation du Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics.

Notre délibération étant ancienne et ne prévoyant pas les modalités de concertation avec les associations représentatives des personnes handicapées, la DDT souhaite qu'une nouvelle délibération soit prise.

④ Questions diverses

M. TONIUTTI : rapporte un certain mécontentement quant au plan de circulation mis en place autour de l'église.

- demande à relancer la Communauté de Communes pour l'extinction de l'éclairage du groupe scolaire pendant une partie de la nuit, comme dans le reste de la commune.

- informe que l'Association Romilly Patrimoine organise une exposition à l'espace culturel de « La Belle Idée » à Romilly jusqu'au 28 avril. Cette exposition retrace la vie autour du textile à Romilly en 1892. Il propose au Conseil Municipal de proposer une date s'il souhaite bénéficier d'une visite accompagnée et commentée.

M. VIDET : le centre de loisirs se déroulera du 09 juillet au 03 août avec 7 animateurs recrutés.

M^{me} CHARLOIS : demande si des travaux prévus au croisement de la rue Blériot et de l'Allée Martin.

M. AUTREAU informe que nos services techniques ont démonté un ancien abri de jardin afin dégager la visibilité à ce carrefour mais qu'il n'y aura pas d'autre aménagement.

M. HEMBISE : informe que le **Prix Cycliste** se déroulera le **Dimanche 13 Mai**. Le départ aura lieu de la Mairie de St Just et le parcours habituel sera emprunté. Il manque encore quelques signaleurs, toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, la séance est levée à 21h55.

Vu, le secrétaire,
Philippe HEMBISE

Vu, le Maire
James AUTREAU.